

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
58e séance
tenue le
jeudi 15 mai 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 58e SÉANCE

Président : M. SENGWE (Zimbabwe)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.58
30 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Mme SHENWICK (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation est préoccupée par une lettre que le Secrétaire général a soumise au Président de l'Assemblée générale concernant la résolution relative aux ressources humaines que l'Assemblée a adoptée à sa cinquante et unième session. Elle souhaiterait avoir des éclaircissements sur le statut de ladite lettre et avoir confirmation du fait qu'aucune décision ne sera prise au sujet des propositions qu'elle contient à moins que la Cinquième Commission n'en décide autrement.

2. Le PRESIDENT déclare que la lettre en question n'a pas encore été officiellement soumise à la Cinquième Commission. Lorsque tel sera le cas, la Commission décidera de la marche à suivre.

3. Le Président appelle l'attention de la Commission sur le programme de travail révisé (A/C.5/51/L.58/Rev.1) et explique qu'il sera révisé à nouveau à la lumière de l'évolution des consultations officieuses sur les questions à l'examen.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE (suite) (A/51/432, A/51/530 et Corr.1 et A/51/801)

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/51/884)

4. M. PASCHKE (Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne) déclare que, lorsqu'il a préparé le rapport sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/51/801), le Bureau des services de contrôle interne) a suivi toutes les étapes prescrites à cette fin dans la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, particulièrement pour ce qui est des consultations à mener avec les organes directeurs des fonds et programmes. Le rapport représente une tentative mesurée et réaliste de créer un cadre commun pour les mécanismes de contrôle dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Cinquième Commission, en approuvant cette approche contribuerait à donner aux Etats Membres l'assurance que les fonds et programmes tirent pleinement parti des ressources limitées dont ils disposent.

5. Les rapports du Bureau sur les tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie seront présentés le 27 mai 1997 pour que la Commission les examine au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

6. Le rapport d'inspection sur le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (A/51/884), que la Commission des établissements humains a examiné à sa dernière session, relève de sérieuses carences dans la gestion par le Centre aussi bien de ses programmes que de ses ressources humaines et financières. S'agissant des programmes, ceux-ci manquent de focalisation, et les activités ne sont pas conçues de manière à se soutenir les unes les autres et, de ce fait, les ressources tendent à être trop dispersées. Il n'existe pas non plus de système efficace de contrôle de

/...

l'exécution et de l'évaluation des résultats en tant qu'outil de gestion. S'agissant de l'utilisation des ressources, les anomalies relevées dans le rapport apparaissent comme des défaillances systématiques qui se retrouvent pour les différents aspects de la gestion des ressources humaines et financières. Cela est imputable à la faiblesse du système de contrôle interne ainsi qu'à la passivité des directeurs de programmes concernant les objectifs de ce contrôle et la nécessité d'observer les procédures applicables.

7. Dans son rapport, le Bureau est parvenu à la conclusion que l'environnement de travail actuel ne facilite pas l'efficacité et la productivité et que c'est en grande partie en raison de ce climat que la situation financière du Centre est déficitaire en ce qui concerne aussi bien le compte de la fondation que le compte "frais généraux", ce qui nuit au programme de travail et à la confiance des donateurs. La mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport exigera un effort spécial de coopération et de réflexion sincère de la part du personnel comme de l'Administration.

8. M. MENKVELD (Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, de la Norvège et des pays associés - Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie - déclare que le rapport figurant dans le document A/51/801 a été établi en consultations avec les Chefs de secrétariat et les organes directeurs des fonds et programmes opérationnels, comme stipulé au paragraphe 11 de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Le rapport relève que des mécanismes de contrôle interne existent à des degrés divers au sein des différents fonds et programmes, mais aussi qu'il y a des lacunes et que, dans certains cas, les normes envisagées dans la résolution 48/218 B ne sont pas respectées. Ainsi, la situation d'ensemble des fonds et programmes peut être comparée à celle du Secrétariat avant la création du Bureau des services de contrôle interne.

9. M. Menkveld est heureux de constater que plusieurs fonds et programmes ont pris des mesures pour renforcer leurs mécanismes de contrôle pendant la préparation du rapport. Les recommandations formulées afin de combler les lacunes qui subsistent portent principalement sur deux domaines : la modernisation et le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes et la définition des rapports qui doivent exister, en matière d'assistance et de coordination, entre lesdits mécanismes et le Bureau des services de contrôle interne.

10. M. Menkveld est chaudement partisan d'une amélioration des systèmes de contrôle interne au sein du système des Nations Unies étant donné que la vérification interne des comptes, le suivi, l'inspection, l'évaluation, les enquêtes et les rapports contribuent directement à garantir une gestion efficace et productive. Simultanément, les organes directeurs des fonds et programmes doivent mettre en place un système amélioré d'évaluation interne et renforcer au sein desdites entités le cadre d'obligation redditionnelle. Il faut espérer que les recommandations formulées par le Secrétaire général seront appliquées sans tarder.

11. Mme RODRIGUEZ (Cuba) regrette de constater que le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/51/801) est essentiellement identique au document préliminaire qu'ont examiné les organes directeurs des fonds et programmes opérationnels des Nations Unies et

qu'il n'a guère été tenu compte des vues exprimées par les Etats Membres. En fait, les recommandations figurant dans le rapport semblent avoir été approuvées en bloc par les organes directeurs, alors que certains d'entre eux les ont approuvés tandis que d'autres se sont bornés à prendre note du rapport et que d'autres encore ont demandé plus de temps pour examiner les propositions.

12. Mme Rodriguez relève qu'il est dit au paragraphe 28 du rapport qu'à l'heure actuelle, le Bureau des services de contrôle interne doit fournir des services d'investigation selon les besoins aux fonds et programmes opérationnels qui n'ont pas de service d'investigation distinct. Selon le document qui a été distribué par le Coordonnateur des consultations sur cette question, toutefois, la plupart des organes directeurs n'ont adopté aucune décision sur ce point. Seul le Centre du commerce international semble avoir expressément appuyé cette recommandation. La Commission ne devrait donc pas souscrire aux recommandations figurant dans le rapport étant donné qu'elles ne jouissent pas de l'appui de la majorité des organes directeurs.

13. La délégation cubaine reconnaît certes la nécessité de resserrer la coordination entre les différents organes de contrôle des fonds et programmes opérationnels, comme stipulé dans la résolution 48/218 B de l'Assemblée, mais certaines des propositions figurant dans le rapport vont au-delà d'une simple question de coordination et pourraient en fait affaiblir les mécanismes de contrôle des fonds et programmes.

14. Cuba ne peut pas accepter la recommandation tendant à ce que les procédures de présentation des rapports applicables aux fonds et programmes suivent celles établies pour le Bureau des services de contrôle interne dans la résolution 48/218 B en raison des irrégularités constatées dans lesdites procédures. L'Assemblée générale devrait tout d'abord évaluer et revoir les fonctions et les procédures de présentation de rapport du Bureau des services de contrôle interne, comme prévu au paragraphe 13 de sa résolution 48/218 B.

15. M. FARID (Arabie saoudite) souscrit pleinement aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans le document A/51/801. Il est préoccupé par les conclusions auxquelles le Bureau est parvenu en ce qui concerne le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, et spécialement celles qui sont exposées aux paragraphes 56, 61, 62 et 63 de son rapport (A/51/884). Il demande instamment au Centre de mettre en oeuvre dès que possible toutes les recommandations formulées par le Bureau. Par ailleurs, il a été dit que la Commission des établissements humains a examiné le rapport du Bureau, et M. Farid souhaiterait savoir quelle a été l'issue de ces discussions.

16. M. FATTAH (Egypte), appuyé par M. MOKTEFI (Algérie), M. ZHANG Wanhai (Chine), M. MANLAN (Côte d'Ivoire), Mme RODRIGUEZ (Cuba), M. SAHA (Inde), M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran), Mme OSODE (Libéria) et M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie), demande au Président d'inviter le Directeur exécutif ou un autre haut fonctionnaire du Centre des Nations Unies pour les établissements humains d'expliquer en personne à la Commission les vues et les observations du Centre concernant le rapport du Bureau (A/51/884).

17. Le PRESIDENT croit comprendre que les membres de la Commission souhaitent inviter le Directeur exécutif d'Habitat à prendre la parole devant la Commission.

18. Il en est ainsi décidé.

19. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) appuie le rapport du Secrétaire général relatif au renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et des programmes opérationnels (A/51/801) et espère vivement que les recommandations qui y sont formulées seront appliquées.

20. A propos de la question posée par la délégation saoudienne touchant l'issue des discussions de la Commission des établissements humains, M. Repasch donne lecture de deux paragraphes d'une résolution adoptée par la Commission lors de sa dernière session, dans lesquels la Commission prie le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations figurant dans le rapport du Bureau soient appliquées sans tarder, compte tenu des observations et des commentaires du Directeur exécutif du Centre et des vues exprimées par les membres de la Commission des établissements humains à sa seizième session, et relève que les conclusions figurant dans le rapport du Bureau sont incomplètes à plusieurs égards, spécialement pour ce qui est des conclusions tirées à propos de la structure organisationnelle du Centre et du comportement de fonctionnaires mutés à d'autres postes. Le Gouvernement des Etats-Unis, pour sa part, considère que tous les hauts fonctionnaires du Centre sont responsables des problèmes décrits dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne.

21. Le PRESIDENT prie le Secrétariat de faire distribuer le texte de cette résolution et les autres documents pertinents émanant de la dernière réunion de la Commission des établissements humains afin de permettre à toutes les délégations de participer aux débats.

22. M. MENKVELD (Pays-Bas), parlant au nom de l'Union européenne, note que le rapport du Bureau des services de contrôle interne au sujet du Centre pour les établissements humains (Habitat) (A/51/884) n'a été publié que quelques jours avant la fin de la session de la Commission des établissements humains, qui vient de s'achever. Il souhaiterait savoir pourquoi l'on a attendu si longtemps, après l'achèvement de l'étude pour présenter le rapport. Il est heureux que la Commission des établissements humains ait pu, lors de sa session, tenir compte des conclusions et recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Il importe de remédier sans tarder aux problèmes de gestion identifiés dans le rapport étant donné que l'on ne peut pas permettre que la situation continue de se dégrader.

23. M. HANSON (Canada) dit que, comme les deux rapports du Bureau des services de contrôle interne concernant les tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ont déjà été publiés, ils devraient être présentés avant le 27 mai de sorte que des consultations officielles puissent se tenir à ce sujet pendant la reprise de la session en cours.

24. Le PRESIDENT note que les rapports pertinents du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui seront extrêmement utiles à la Commission dans son examen des points correspondants de l'ordre du jour, ne seront publiés que le 23 mai. La Commission devrait attendre ces rapports, qui seront sans doute assez longs, avant d'aborder les autres rapports concernant les deux tribunaux.

25. M. HANSON (Canada) fait observer que c'est précisément parce que les rapports du CCQAB n'ont pas encore été publiés et seront sans doute longs qu'il a suggéré que les rapports du Bureau des services de contrôle interne soient présentés plus tôt de sorte que l'on puisse au moins commencer le débat en attendant que les autres rapports soient disponibles.

26. Le PRESIDENT fait savoir que la Commission sera informée de la décision du Bureau sur ce point.

La séance est levée à 16 h 05.